

2008/147 - DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL A
L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION
ENTRETEMPS (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 avril 2008 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

« La ville de Lyon en sa qualité de membre actif est représentée à
l'Assemblée Générale. Je vous propose de désigner Pierre HEMON comme
représentant de la Ville de Lyon à cette Assemblée Générale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le statut de l'Association ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ,

DELIBERE

Est désigné pour représenter la Ville de Lyon à l'Assemblée Générale
de l'Association ENTRETEMPS :

- Pierre HEMON.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

G. COLLOMB